

**AR Prefecture**

Communauté de Communes Aunis Sud  
017-200041614-20231220-2023D127-DE  
Reçu le 21/12/2023

*Aunis-  
Sud*

Ma Communauté  
de Communes

**DECISION DU PRESIDENT N°2023D127**

**Portant sur la demande de subvention au Département de Charente-Maritime dans le cadre du projet « La Ronde des Histoires -Les samedis des tout-petits en Famille »**

**Le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud,**

Vu les délibérations n°2020-07-09 du 16 juillet 2020, n°2020-09-04 du 8 septembre 2020, n°2021-04-03 du 20 avril 2021 et n°2023-05-19 du 16 mai 2023, portant sur les délégations du conseil communautaire à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Considérant** que parmi les délégations octroyées au Président figure celle autorisant à formuler des demandes de subvention auprès des organismes publics ou privés relatives aux projets menés par la Communauté de Communes,

**Considérant** la programmation, dans le réseau des bibliothèques d'Aunis Sud, de spectacles de compagnies locales à destination des tout-petits, coconstruit avec le Service Enfance, Jeunesse, Famille et les bibliothèques partenaires,

**Considérant que**, au titre de la « DEMANDE D'AIDE POUR UN PROJET CULTUREL, SPORTIF OU TOURISTIQUE » du Département de Charente Maritime, la Communauté de Communes Aunis Sud peut prétendre à une subvention auprès du Conseil Départemental de Charente-Maritime,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

Monsieur le Président est autorisé à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Charente-Maritime, et à signer tout document afférent au projet.

**AR Prefecture**

Communauté de Communes Aunis Sud

017-200041614-20231220-2023D127-DE  
Reçu le 21/12/2023**ARTICLE 2 :**

Monsieur le Président indique le détail du budget consacré au projet d'action culturelle du réseau des bibliothèques dans le tableau ci-dessous.

DEPENSES	NATURE	Montants en euros
Personnel extérieur	Rémunération d'intermédiaires (création, ateliers et représentation)	8 300,00 €
Communication	Création graphique et impression	300,00 €
Charges de personnel	Salaires et appointements Charges de Sécurité Sociale Autres charges sociales	4 000,00 €
<b>Total Dépenses</b>		<b>12 600,00 €</b>

RECETTES	NATURE	Montants en euros
Conseil Départemental Charente-Maritime	Subvention pour « Aide aux projets culturels »	4 000,00 €
Autofinancement		8 600,00 €
<b>Total Recettes</b>		<b>12 600,00 €</b>

**ARTICLE 3 :**

Mademoiselle le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Aunis Sud est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Rochefort,
- Service de gestion comptable de Ferrières,
- Madame la Présidente du Conseil Départemental de Charente-Maritime.

Fait à Surgères, le 20 décembre 2023

Le Président,

Jean GORIOUX

**Télétransmission de la décision en préfecture.**

sous le numéro : 017-200041614-20231220-2023D127-DE  
le : 21 DEC. 2023

**Date de publication** sur le site internet de la Communauté de Communes Aunis Sud : 21 DEC. 2023

**Auteur de l'acte :** Jean GORIOUX Président de la Communauté de Communes Aunis Sud

**Délais et voies de recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La décision peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.